



*Association des Trois Dumas
et pour la sauvegarde du vieux
Villers et de ses environs*

Procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 19 Mars 2022

Réunion au Kiosque à 16h
12 rue du général Mangin, Villers-Cotterêts

Ordre du jour

- I. Désignation du Président de séance et de deux scrutateurs : X. Blutel préside la séance, M. Thiébault et S. Flaure sont scrutateurs.
- II. Vérification du nombre de présents et des pouvoirs : **31** adhérents sont présents ou représentés
- III. Approbation du Rapport moral du Président : Le rapport moral du président est approuvé à l'unanimité des suffrages sans abstention
- IV. Vie de l'Association : activités en cours et prévues : ce point est couvert dans le rapport moral. Il comprend notamment les sorties possibles, l'hommage annuel du 24 juillet, l'entretien des tombes de la famille de Dumas en partenariat avec la municipalité, les actions en faveur de Haïti, la suspension du projet ADN-Dumas, ...
- V. Approbation des comptes : M. Thiébault présente les comptes qui sont approuvés à l'unanimité des suffrages sans abstention
- VI. Vote pour le renouvellement du conseil par tiers : Michèle THIÉBAUT, seule candidate, est réélue à l'unanimité des suffrages sans abstention
- VII. Questions diverses :
 - Des informations sont fournies sur le Festival des Forêts, les travaux et l'ouverture du château royal et de sa cité internationale de la langue française, la création de la Route du Valois avec un événement de lancement à l'occasion des Journées du Patrimoine (17-18 septembre). Cet événement pourrait comprendre un circuit dumasien autour de Villers-Cotterêts.

- Cotisations : elles sont maintenues au niveau précédent : 20€ individuel et 30€ couple. Il est rappelé qu'elles donnent droit à une déduction d'impôt pour les redevables : par exemple en versant 90€ un couple bénéficierait d'une déduction fiscale de 60, et n'aurait donc fait que régler le montant normal de 30 €. Les sommes versées au-delà de ces montants seront comptabilisées à part pour servir à des projets spéciaux, dans un premier temps l'entretien des tombes qui ne serait pas assumé par la ville.

- X. Blutel par ailleurs invite gracieusement les adhérents intéressés à visiter le château des Fossés qui est ouvert au public tout le mois de juillet (de 8h à 14h sauf le dimanche de 13h à 19h)

VIII. Collation

Clôture de l'Assemblée à 17h30